20 nov 2002 -16:00

Appartient à Compte rendu de la réunion

## Lutte contre la discrimination des personnes présentant un handicap

Sur proposition de Madame Greet van Gool, Commissaire du Gouvernement aux Affaires sociales, le Conseil des Ministres a approuvé la proposition d'engagement de principe, par lequel chaque ministre se déclare prêt à fournir les efforts nécessaires en vue de réaliser, d'ici la fin de la législature, au moins un aménagement raisonnable visant à lutter contre la discrimination des personnes handicapées.

Sur proposition de Madame Greet van Gool, Commissaire du Gouvernement aux Affaires sociales, le Conseil des Ministres a approuvé la proposition d'engagement de principe, par lequel chaque ministre se déclare prêt à fournir les efforts nécessaires en vue de réaliser, d'ici la fin de la législature, au moins un aménagement raisonnable visant à lutter contre la discrimination des personnes handicapées.

Cet engagement implique que, durant l'Année Européenne 2003 de la Personne Handicapée, chaque ministre fédéral prendra au moins une mesure dans le cadre de ses compétences qui favorisera l'inclusion des personnes handicapées. L'inclusion part de l'idée que le handicap apparaît ou est amplifié par l'inadaptation de l'environnement aux possibilités des personnes handicapées, et non pas qu'il s'agisse d'un problème personnel de la personne handicapée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2021 - news.belgium.be